



Santé  
Canada Health  
Canada

*Votre santé et votre  
sécurité... notre priorité.*

*Your health and  
safety... our priority.*

**Réponse et plan d'action de la direction**  
**Audit de la gestion du**  
**Programme de réglementation des pesticides**

**Mars 2015**

**Canada**

**Réponse et plan d'action de la direction**  
**Audit de la gestion du Programme de réglementation des pesticides**  
**Mars 2015**

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<b>Recommandation 1</b>  <i>Il est recommandé que le directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire mette à jour le plan stratégique (y compris la stratégie de sensibilisation).</i>	La direction souscrit à cette recommandation.			
	L'ARLA met actuellement à jour son Plan stratégique quinquennal, qui comprend une stratégie de sensibilisation.	Plan stratégique quinquennal	Mars 2016	Directeur exécutif, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA)
<b>Recommandation 2</b>  <i>Il est recommandé que le directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire revoie le processus annuel de planification pour améliorer les méthodes de suivi des coûts liés au programme et inclure toute l'information financière et non financière.</i>	La direction souscrit à cette recommandation.			
	L'ARLA continue à rationaliser son processus de planification des opérations et les plans attenants, afin de mieux harmoniser l'ensemble des informations financières et non financières. Ce travail viendra appuyer le nouveau régime de recouvrement des coûts et les exigences en matière d'établissement de rapports de l'ARLA requis en vertu de la <i>Loi sur les frais d'utilisation</i> .	Structure de codage financier	Avril 2015	Directrice, Division de la planification stratégique et des opérations financières et des affaires
		Rapports du Système de suivi des activités afin de valider et appuyer les plans opérationnels	Avril 2016	
		Gabarits de planification normalisés	Avril 2016	

**Réponse et plan d'action de la direction**  
**Audit de la gestion du Programme de réglementation des pesticides**  
**Mars 2015**

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p><b>Recommandation 3</b></p> <p><i>Il est recommandé que le directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire améliore le plan de travail afin de mieux y intégrer la réévaluation et les examens spéciaux.</i></p>	La direction souscrit à cette recommandation.			
	L'ARLA reconnaît l'importance pour la planification opérationnelle d'avoir en place un plan de travail intégré. Ainsi, l'ARLA a récemment développé un plan de travail triennal qui inclut la réévaluation et les examens spéciaux. Le plan de travail tient compte des calendriers internationaux de réévaluation, permettant ainsi à l'ARLA de tirer profit et de coordonner ses efforts avec ceux de ses partenaires internationaux.	Présenter le plan au Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire aux fins de commentaires (CCLA)	<b>TERMINÉ</b>	Directrice générale, Direction de l'évaluation de la valeur et de la gestion des réévaluations
		Plan de travail triennal approuvé	Mars 2015	Directrice générale, Direction de l'évaluation de la valeur et de la gestion des réévaluations
<p><b>Recommandation 4</b></p> <p><i>Il est recommandé que le directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire mette au point une stratégie intégrée de GI/TI afin d'appuyer le Programme de réglementation des pesticides.</i></p>	La direction souscrit à cette recommandation.			
	L'ARLA développe actuellement une stratégie de GI/TI pluriannuelle qui comprend un projet sur quatre ans visant la modernisation de l'infrastructure vieillissante de GI/TI. Ce projet a reçu l'aval de la haute direction de l'ARLA en janvier 2015 et le début de l'exercice 2015-2016 est prévu comme la date de départ pour ce projet.	Document détaillant la stratégie de GI/TI	Mars 2015	Directrice générale, Direction de l'homologation

**Réponse et plan d'action de la direction**  
**Audit de la gestion du Programme de réglementation des pesticides**  
**Mars 2015**

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	De plus, une stratégie intégrée de GI/TI plus complète sera mise au point d'ici la fin mars 2015. Celle-ci comprendra une amélioration des programmes opérationnels électroniques et une transparence et une disponibilité accrues des informations électroniques, motivées par des initiatives importantes comme le nouveau régime de recouvrement des coûts, les partenariats internationaux et les normes internationales relatives à l'informatisation des renseignements sur les pesticides.			
<p><b>Recommandation 5</b></p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général principal par intérim du Bureau des régions et des programmes développe une stratégie relativement à des outils électroniques de première ligne, afin d'appuyer les activités de vérification de la conformité et d'application de la Loi.</i></p>	La direction souscrit à cette recommandation.			
	Un investissement dans des outils électroniques qui rendent plus faciles et efficaces les activités mobiles d'inspection demeure une priorité relativement à la fonction de vérification de la conformité et d'application de la Loi. Le Bureau des régions et des programmes a développé une stratégie relativement à l'utilisation d'outils électronique et envisage de commencer à les utiliser d'ici septembre 2015.	Présentation de la stratégie au CE-FPIT	Avril 2015	Directeur général principal/I, Bureau des régions et des programmes
		Commencer à utiliser les outils	Septembre 2015	Directeur général principal/I, Bureau des régions et des programmes

**Réponse et plan d'action de la direction**  
**Audit de la gestion du Programme de réglementation des pesticides**  
**Mars 2015**

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p><b>Recommandation 6</b></p> <p><i>Il est recommandé que le directeur exécutif de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire mette au point un cadre de gestion du rendement afin d'appuyer la prise de décisions en matière de réglementation des pesticides.</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p>			
	<p>L'ARLA appuie le renforcement de son cadre de gestion du rendement. Ainsi, elle a entamé un exercice de mappage des mesures de rendement de l'ARLA, des indicateurs et des engagements relativement à la structure de l'AAP et du CGP du Ministère. Ce travail viendra appuyer l'Initiative de mesure du rendement du Ministère, ainsi que l'établissement de rapports en vertu de la <i>Loi sur les frais d'utilisation</i>.</p>	<p>Modèle logique pour la direction générale</p>	<p>Avril 2016</p>	<p>Directrice, Division de la planification stratégique et des opérations financières et des affaires</p>
		<p>Un cadre de gestion du rendement pour la direction générale</p>	<p>Avril 2016</p>	<p>Directrice, Division de la planification stratégique et des opérations financières et des affaires</p>